

Résultat final définitif
du 30 novembre 2011

Résultat final définitif de l'offre publique d'acquisition

de

Highlight Communications AG, Pratteln

portant sur toutes les actions au porteur cotées d'une valeur nominale de CHF 9 chacune se trouvant en mains du public de

Escor Casinos & Entertainment AG, Düringen

Offre publique d'acquisition

Highlight Communications AG, Pratteln (**Offrante**) a effectué une offre publique d'acquisition le 23 septembre 2011 (**Offre**) portant sur toutes les actions au porteur cotées se trouvant en mains du public d'Escor Casinos & Entertainment AG, Düringen (**ESCOR**), d'une valeur nominale de CHF 9 chacune (**Actions ESCOR**). Le prix offert par Action ESCOR se monte à CHF 17.50 net, sous déduction du montant brut de tout éventuel effet dilutif intervenant jusqu'à l'exécution de l'Offre, comme décrit plus en détail dans le prospectus de l'Offre du 23 septembre 2011 (**Prospectus de l'Offre**).

Résultat final définitif

Depuis la publication de l'annonce préalable de l'Offre le 16 septembre 2011 (jusqu'à l'échéance du délai supplémentaire), l'Offrante n'a acquis aucune Action ESCOR en dehors de l'Offre.

A l'échéance du délai supplémentaire de l'Offre, le 24 novembre 2011, 16.00 heures (CET), un total de 333'170 Actions ESCOR a été offert à l'Offrante dans le cadre de l'Offre, correspondant à 39.21 % de toutes les 849'732 Action ESCOR sur lesquelles l'Offre porte (taux de réussite).

En incluant les 387'554 Actions ESCOR que l'Offrante et les personnes agissant de concert avec elle détenaient déjà lors de la publication de l'annonce préalable de l'Offre (correspondant à 31.32 % des droits de vote et du capital-actions d'ESCOR), il en résulte à l'échéance du délai supplémentaire une participation de l'Offrante (et des personnes agissant de concert avec elle) de 58.23 % des droits de vote et 58.24 % du capital-actions d'ESCOR.

Conditions

Conformément au résultat intermédiaire définitif du 10 novembre 2011, la condition a) de l'article B.5 du Prospectus de l'Offre est remplie et l'Offrante a déclaré l'Offre comme aboutie sous réserve de la condition b) de l'article B.5 du Prospectus de l'Offre.

La condition b) spécifiée à l'article B.5 du Prospectus de l'Offre reste applicable jusqu'à sa réalisation ou une éventuelle renonciation. L'exécution rend caduque la condition b) de l'article B.5 du Prospectus de l'Offre.

Exécution

Sous réserve du report de l'exécution selon l'article B.5 du Prospectus de l'Offre, la date d'exécution est fixée au 2 décembre 2011.

Restrictions de l'Offre

L'Offre est soumise aux restrictions selon le Prospectus de l'Offre.

Documentation

Tous les documents d'Offre sont disponibles sur le site internet de l'Offrante (www.highlight-communications.ch). L'Offrante a bénéficié du conseil juridique de meyerlustenberger avocats.

BANQUE MANDATEE

CREDIT SUISSE AG

Actions au porteur d'Escor
Casinos & Entertainment AG
d'une valeur nominale de
CHF 9 chacune

Numéro de Valeur

358 325

ISIN

CH 000 358325 6

Symbole Ticker

ESRI

Investment Banking • Private Banking • Asset Management

CREDIT SUISSE 